



L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE VILLE DE L'ASSOMPTION

Mai 2001
Révision 27 août 2002

OBJECTIF GÉNÉRAL

La Ville de L'Assomption veut par cette politique reconnaître encourager et soutenir la motivation des jeunes qui se démarquent par leur travail et leurs efforts soutenus dans des disciplines culturelles ou sportives.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Que la politique serve à définir les modalités, les critères et les principes de distribution des bourses;
2. Que cette bourse ait également pour but de reconnaître l'excellence;
3. Que les profits générés par les tournois de golf soient distribués en partie à la relève culturelle et sportive de la Ville de L'Assomption;
4. Que cette politique devienne un outil qui permettra aux membres du comité de sélection de traiter les demandes de bourse une fois par année.

DÉFINITIONS « ÉLITE »

Une personne ou un ensemble de personnes considérées comme étant les plus remarquables, les plus dignes d'être choisies et qui se distinguent comme étant les meilleures dans leur domaine.

MODE DE FONCTIONNEMENT

- La Ville de L'Assomption se dotera d'un **comité d'étude** des dossiers qui verra à la sélection et à la distribution des bourses d'études. Ce comité sera composé de deux membres provenant de la commission de la culture et du patrimoine, de deux membres de la commission des loisirs et d'un membre du conseil;
- Toutes les **demandes de bourses** adressées à la Ville devront être acheminées au comité de sélection;
- Les sommes distribuées proviendront des **profits des tournois de golf**;
- La Ville de L'Assomption distribuera des bourses d'encouragement **une fois l'an**, selon le calendrier établi par cette politique;
- La liste des **candidats boursiers** sera transmise aux médias par voie de communiqué

CALENDRIER

Juin	Promotion du programme de bourses (dans les journaux)
31 août	Date limite de dépôt des candidatures
Septembre	Étude des dossiers reçus et sélection
Octobre / novembre	Remise des bourses

CRITÈRES ET EXIGENCES

1. Être résident(e) de L'Assomption (une preuve de résidence à fournir);
2. Être âgé(e) de moins de 18 ans, sauf pour des performances internationales;
3. Démontrer sa participation à des activités d'envergure provinciale, nationale ou internationale (résultats, notes obtenues, diplômes, attestation, etc.);
4. Présenter des résultats de compétitions qui ont fait l'objet d'un processus de sélection;
5. Présenter un calendrier des manifestations auxquelles le ou la candidat(e) compte participer au cours de l'année qui suit la demande;
6. Compléter un formulaire d'inscription et fournir les documents requis;
7. Déposer sa candidature dans les délais prescrits.

NOTES

Ne sont pas éligibles : les athlètes et les artistes professionnels, les propriétaires d'écoles privées, les entraîneurs, les officiels, les accompagnateurs, ainsi que toutes les personnes participant à des manifestations issues du milieu scolaire;

Un candidat qui présenterait une participation exceptionnelle mais ne répondant pas aux critères du programme de bourse, pourra voir sa performance soulignée différemment.

RESTRICTIONS

- Le comité de sélection se réservera le droit de refuser toute demande qui ne respectera pas l'ensemble des critères d'éligibilité ou encore, si les surplus du tournoi de golf affectés à la gestion de ce programme sont épuisés;
- Le (la) récipiendaire ne pourra recevoir qu'une bourse annuellement, même s'il (elle) participe à plusieurs disciplines;
- Les subventions octroyées ne seront pas récurrentes. Le (la) candidat(e) devra renouveler sa demande chaque année.

NIVEAU DE PERFORMANCE

Performance provinciale :

Compétition ou prestation dont les participants proviennent de plusieurs régions du Québec. Les candidats ont fait l'objet d'une sélection régionale.

Performance nationale :

Compétition ou prestation dont les participants proviennent de plusieurs provinces canadiennes. Les candidats ont fait l'objet d'une sélection provinciale.

Performance internationale :

Compétition ou prestation dont les participants proviennent de plusieurs pays. Les candidats ont fait l'objet d'une sélection nationale.

BOURSES

		INDIVIDUELLE	COLLECTIVE
Performance provinciale	Montant maximum de	200.00 \$	300.00 \$
Performance nationale	Montant maximum de	400.00 \$	600.00 \$
Performance internationale	Montant maximum de	800.00 \$	1 200.00 \$

NOTES

Advenant qu'une année, le montant des surplus des tournois de golf soient inférieur à la demande, des proportions seront réalisées par les membres du comité de sélection au montant maximum de chacune des catégories. De cette façon, les gens qui répondront aux différents critères de sélection, ne seront pas pénalisés à l'obtention d'une bourse d'encouragement.

Chaque demande sera étudiée individuellement. Si celle-ci provient de jeunes qui pratiquent collectivement une activité, la bourse ne pourra excéder le montant du collectif.

Exemple : Si deux joueurs d'une même équipe font une demande provinciale, ils recevront chacun 150.00 dollars. Toutefois si trois joueurs d'une même équipe font une demande au niveau provincial, ils recevront la somme de 300.00 dollars divisée par trois, soit un montant de 100.00 dollars chacun.